



LA COURSE DES 3 PONTS D'ORLÉANS

Règlement

PRÉSENTATION

1. **La course des 3 Ponts d'Orléans** est une course pédestre d'une distance de 10 kilomètres qui se déroule à Orléans le samedi 10 décembre 2022.

2. **Horaire et départ**

L'horaire de départ est fixé à 20h30 rue Jeanne d'Arc (parvis de la cathédrale) pour le 10km ;

3. **Limites d'âge**

Pour participer à la course des 3 ponts d'Orléans, il faut être âgé de 16 ans révolus (2006 et avant) le jour de l'épreuve et fournir une autorisation parentale pour les mineurs pour le 10 km.

L'ORGANISATION

1. **Organisateurs**

La course pédestre « Course des 3 Ponts d'Orléans » est organisée par **Infosport Organisation** (Association affiliée à l'UFOLEP).

L'association organisatrice met à la disposition des participants un parcours testé par leurs membres. De ce fait, les participants restent responsables de leur sécurité et de leur bien. L'organisation est chargée du règlement et tout ce qui régit les règles. Les règles peuvent être amenées à changer sur décision de l'organisation. L'organisation a pour objectif de minimiser les impacts de l'épreuve sur l'environnement.

2. **Assurance et responsabilité**

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et une assurance individuelle accident (en cas de dommages causés à soi-même). L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, dommage, perte d'objet lors de l'épreuve. Les concurrents s'engagent sur le 10 km en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve.

L'organisation est assurée en responsabilité civile organisateur, auprès de la compagnie GAN ASSURANCES, conformément à la législation en vigueur. L'assurance garantit l'association contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile lui incombant, dans les conditions fixées en application du décret n°93-392 du 18 mars 1993 modifié pris en application de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives modifié par la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000. Nous encourageons fortement les concurrents à souscrire une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus lors de la manifestation.

3. **CERTIFICAT MÉDICAL**

Chaque concurrent titulaire d'une licence FFA ou UFOLEP (mention course à pied indiquée sur la licence) en cours de validité doit fournir un scan ou une photocopie de sa licence.

Chaque concurrent non titulaire d'une de ces licences sportives doit fournir **un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an. (cf. modèle sur le site de l'épreuve)**

4. **Droit à l'image**

Tous les compétiteurs s'engagent à accepter sans condition les prises de vue photos ou vidéos se rapportant à la manifestation et à ses participants, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire, sans aucune forme de rétribution directe ou indirecte.

LES INSCRIPTIONS

ATTENTION LES INSCRIPTIONS SONT LIMITEES A 3500 COUREURS – Il n’y aura pas d’inscription sur place

Toute inscription incomplète ne pourra être prise en compte.

Le dossier comprend :

- ☑ Bulletin d’inscription signé
- ☑ Certificat médical ou la photocopie de la licence spécifique
- ☑ Acceptation du règlement
- ☑ L’autorisation parentale pour les mineurs
- ☑ Paiement de l’inscription (chèque libellé à l’ordre d’Infosport Organisation)

1. Modalité d’inscription

☑ **Par internet**

Les inscriptions se font sur le site : www.infosport-organisation.fr. Le paiement par carte bancaire est sécurisé et vous devez télécharger votre certificat médical où votre licence.

En cas de problème pour vous inscrire, vous pouvez adresser un mail à l’adresse suivante :

infosport.organisation@gmail.com

☑ **Par courrier**

Le courrier doit être adressé au siège de l’association **jusqu’au 03 décembre** (caché de la poste faisant foi) Infosport Organisation - 121 bis, rue du petit pont - 45000 Orléans

2. Droit d’engagement

Le prix de l’engagement est fixé à 16,00€ pour le 10km.

3. Remboursement

Les droits d’engagement seront remboursés aux concurrents non acceptés.

En cas de non-participation à l’épreuve, aucun remboursement des frais d’inscriptions ne sera effectué.

Cas de force majeure

En cas de force majeure ou de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l’organisation se réserve le droit d’annuler l’épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

4. Retrait des dossards

La participation à la Course des 3 Ponts d’Orléans nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

La date et le lieu du retrait des dossards vous seront donnés sur le site de l’événement (présentation d’une pièce d’identité lors du retrait).

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d’inscription n’est autorisé pour quelque motif que ce soit.** Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d’accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l’épreuve. Toute personne disposant d’un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident face à ce type de situation



Règlement sportif

Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve.

Chaque concurrent affirme être parfaitement conscient des risques inhérents à la pratique de la course à pied. Les concurrents devront se conformer au présent règlement et aux directives de l'organisation.

A. LA COURSE

Départ/Arrivée

Le départ se fera rue Jeanne d'Arc à **20h30** et l'arrivée aura lieu au même endroit

Le parcours

La Course Des 3 Ponts d'Orléans est une course pédestre disputée pour l'essentiel sur les routes, quais des bords de Loire des communes d'Orléans et de Saint Jean Le Blanc. Le parcours ne permet pas un accès adapté aux fauteuils roulants (passage dans un chemin). L'organisation tient à préciser que le balisage sera effectué par de la rubalise, du fléchage et du marquage au sol. Ceci implique de la part des concurrents une certaine vigilance au balisage. Des signaleurs seront positionnés sur divers points du parcours pour vous orienter. En cas de sortie du parcours, le ou les coureurs devront retrouver celui-ci par leur propre moyen. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable du temps perdu par un coureur égaré. Il ne sera procédé à aucun rattrapage de temps. Le balisage sera enlevé par l'organisation à l'issue de la course.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu pour des raisons de sécurité. Les concurrents devront alors suivre les consignes données par l'organisation.

Ravitaillement

Deux ravitaillements :

- 5ème kilomètre
- Fin de course

Matériel obligatoire :

Tous les participants devront **obligatoirement porter** une lampe frontale (autonomie suffisante) et un équipement vestimentaire adapté à la pratique de la course à pied nocturne et aux conditions climatiques le jour de l'épreuve (des vêtements doivent posséder des éléments rétro-réfléchissants).

Récompense

Lots à chaque concurrent adulte

Pour le 10km, une récompense au 3 premiers du scratch féminin et masculin et au 1^{er} de chaque catégorie : jeunes, seniors, vétérans 1, vétérans 2 et vétérans 3 et plus.

Un lot pour l'entreprise qui aura effectué le plus grand nombre de kilomètres.

Environnement

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel en ne jetant aucun emballage sur le parcours. Les zones de ravitaillement sont pourvues de poubelles prévues à cet effet. Tout coureur ne respectant pas ces points pourra être disqualifié.

Le chronométrage :

Le chronométrage est assuré par la société Pro Timing.

B. SÉCURITÉ ET ÉTHIQUE SPORTIVE

La Course des 3 Ponts se déroule dans le respect de l'éthique sportive, de la nature et de l'environnement. Chaque participant s'y engage personnellement. **Un poste de secours sera présent toute la durée de l'épreuve.**